

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-100

Objet : Modification de la délibération n°2021-13 du 30 Janvier 2021. Extension aux fonctionnaires exerçant des activités à titre accessoire.

Séance du 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Florence BARONE représentée par Véronique BRUNATI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQCQ
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Josette GOMILA, M. Guy MALANDAIN, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. TRAN - M. CHAMOUX - Mme LOUIS - M. TISSERAND - M. DREYFUS - Mme MONNIER.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Modification de la délibération n°2021-13 du 30 Janvier 2021. Extension aux fonctionnaires exerçant des activités à titre accessoire.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-1 et suivants ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1, L 123-7 et L 332-23;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 et notamment l'article 11;
Vu la délibération n°2021-13 du 30 janvier 2021 fixant des taux de rémunération horaire des vacations des intervenants
Vu le budget communal ;

Considérant qu'en raison de nécessités de services, d'accroissement temporaire d'activité ou de besoin de compétences spécifiques, le recours à un fonctionnaire ou contractuel pour l'exercice d'une activité au sein de nos services, à titre accessoire.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Approuve la liste des vacations et activités de fonctionnaires d'autres établissements publics exerçant à titre accessoire, auxquelles pourront recourir les services de la Ville et fixe pour chacune d'entre elles les montants et les conditions de modulation des taux conformément au tableau annexé, issu de la délibération n°2021-13 toujours en vigueur.

Article 2 : Autorise le recours à des contractuels ou des fonctionnaires d'autres établissements publics intervenant à titre accessoire pour effectuer des vacations ;

Article 3 : Précise que ces taux feront l'objet d'une revalorisation automatique alignée sur l'évolution du SMIC.

Article 4 : Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 aux budgets des exercices concernés

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fonction	Missions	Modulation	Ancien taux	Nouveau taux	Correspondance
Agent d'accueil entretien maintenance piscine	Assurer le suivi hydrologique de la piscine, Entretien et maintenance de la machinerie, Entretien et maintenance des locaux		20,81 €	SMIC + 105%	1 heure
Agent d'accueil parents enfants	Assurer l'accueil des usagers en ouverture publique (encaissement des droits d'entrées), Assurer la tenue des comptes et les dépôts de régie au Trésor Public, Entretien des locaux		24,00 €	2,5 SMIC	1 heure
Agent d'accueil régisseur mandataire piscine	Gardiennage des locaux, surveillance des salles et accueil du public		10,17 €	SMIC	1 heure
Gardien ou Surveillant	Accueil du public, accueil d'artiste, affichage, distribution	Heures de jour	SMIC	SMIC	1 heure
Vacataire vacations courantes	Accueil du public, accueil d'artiste, affichage, distribution	Dimanches, nuits, jours fériés	SMIC + 3,5%	SMIC + 3,5%	1 heure
Vacataire de caisse	Encaissement de recettes, gestion de la caisse	Heures de jour	SMIC + 24%	SMIC + 24%	1 heure
Agent d'office	Encaissement de recettes, gestion de la caisse	Dimanches, nuits, jours fériés	SMIC + 86%	SMIC + 86%	1 heure
Animateur	Animation		10,17 €	SMIC	1 heure
	Accompagnement des études	< BAC	10,17 €	SMIC	1 heure
	Accompagnement à la scolarité	BAC à BAC +1	12,51 €	SMIC + 23%	1 heure
	Vacataires	BAC +2	17,06 €	SMIC + 68%	1 heure
Animateur ateliers	Encadrement de public pendant les ateliers Préparation d'ateliers	Sans BAFA	21,88 €	SMIC + 115%	1 heure
		Avec BAFA	SMIC	SMIC	1 heure
Animateur conférencier	Visites guidées, expositions	Base	27,00 €	SMIC + 20%	1 heure
Animateur culturel	Animation artistique (comédien, musicien...) dans le cadre des manifestations organisées par la Ville	Dimanches et jours fériés	13,50 €	SMIC +35%	1 heure
		En langues étrangères	29	2,9 SMIC	1 heure
Animation et pédagogie	Conférences diverses (journées du patrimoine, manifestations culturelles diverses...)	Notoriété, durée et spécificités de la conférence	35	3,5 SMIC	1 heure
		Notoriété, durée et spécificités de la conférence	100€ à 2000€	100€ à 2000€	Forfait comprenant : transports, préparation, acquisition de supports nécessitant un droit à l'image
		Notoriété, durée et spécificités de la conférence	20,69 €	SMIC + 105%	1 heure
		Notoriété, durée et spécificités de la conférence	19,66 €	SMIC +95%	1 heure
		Notoriété, durée et spécificités de la conférence	70€ à 500€	70€ à 500€	Forfait comprenant : transports, préparation, acquisition de supports nécessitant un droit à l'image
		Diplômes et expérience	40,06 €	4 SMIC	1 heure
		Diplômes et expérience	22€ à 33€	22€ à 33€	1 heure
		Diplômes et expérience	12,00 €	SMIC + 25%	1 heure
		Diplômes et expériences, prise de responsabilité ou spécialisation particulière	16€ à 120€	16€ à 120€	1 heure
		Artistes ou technicien	22,00 €	2,5 SMIC	1 heure
		Artistes ou technicien	24,00 €	2,5 SMIC	1 heure
		Artistes ou technicien	45€ à 100€	45€ à 100€	1 heure
Professeur d'arts plastiques	Conseiller conjugal	Parcours et renommée de l'intervenant	23,72 €	2,5 SMIC	1 heure
		Expérience	17,50€ à 27,80€	17,50€ à 27,80€	1 heure
Médical et paramédical	Généralistes ou spécialistes	Expérience	19,66 €	SMIC +95%	1 heure
		Expérience	16,00 €	SMIC + 60%	1 heure
		Expérience	12,50 €	SMIC + 25%	1 heure
		Expérience	19,50 €	2 SMIC	1 heure
		Expérience	39,47 €	2,5 SMIC	1 heure
		Expérience	44,00 €	4 SMIC	1 heure
		Expérience	19,73 €	2,5 SMIC	1 heure
		Expérience	70€ / 3h	2,5 SMIC	1 heure
		Expérience	40,06 €	4 SMIC	1 heure
		Expérience	40,06 €	4 SMIC	1 heure

Accusé de réception en préfecture
 078-217806215-20241030-DL-2021-13-DE
 Date de réception préfecture : 04/02/2021

Psychomotricien				12,50 €	SMIC + 25%	1 heure
Educateur sportif		CQP ou BAFA		10,17 €	SMIC	1 heure
Educateur sportif		BP/IEPS ou STAPS		20,81 €	SMIC + 105%	1 heure
Professeur de yoga				30,00 €	3 SMIC	1 heure
Consultant juridique, fiscal ou gestion spécialisée	Conseil et expertise	Diplômes et expérience		25€ à 150€	25€ à 150€	1 heure
	Rédaction de feuillets nécessitant des recherches			751€ à 1500€	751€ à 1500€	1 journée
	Rédaction de feuillets sur base d'un communiqué			100,00 €	100,00 €	Feuille de 1500 signes espaces inclus
Pigistes	Rédaction de feuillets sur base d'un compte-rendu			80,00 €	80,00 €	Feuille de 1500 signes espaces inclus
	Reportage photo			60,00 €	60,00 €	Feuille de 1500 signes espaces inclus
	Reportage photo ou vidéo			40,00 €	40,00 €	Maxi 15 photos
				300,00 €	300,00 €	1 reportage